CONDITIONS ACTUELLES OBLIGATOIRES POUR LE DEPLACEMENT DES CARNIVORES DOMESTIQUES EN EUROPE

ANIMAUX DE PLUS DE 3 MOIS (sauf dérogation)
VACCINATION ANTIRABIQUE OBLIGATOIRE

+ de 1 mois
- de 1 an

PAYS TIERS « à bas risque »

Vingt-deux Etats membres
ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, DANEMARK
CHYPRE,ESPAGNE, ESTONIE,FRANCE,FINLANDE, GRECE,
HONGRIE, ITALIE, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG,
MALTE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, SLOVAQUIE,
SLOVENIE, REPUBLIQUE TCHEQUE
+
LA SUISSE ET LA NORVEGE

IDENTIFICATION
PASSEPORT

IDENTIFICATION
TATOUAGE OU TRANSPONDEUR
Titrage des anticorps antirabiques
(plus de 3 mois avant le déplacement)
Age : + de 3 mois sauf dérogation

PASSEPORT
IDENTIFICATION par TRANSPONDEUR
Titrage des anticorps antirabiques
(plus de 6 mois avant le déplacement)
+ vermifugation (échinocoque)
+ antiparasitaire (contre les tiques)
jusqu'en 2008

PAYS TIERS
« à haut risque »

Quarantaine →

TROIS ETATS MEMBRES
Procédure particulière
IRLANDE, ROYAUME – UNI, SUEDE

DELAIS
de 4 à 6 mois avant le départ de France

Dr A. BERENGER